



FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX

En cette période de concurrence stratégique et de menaces complexes pour la sécurité, la facilité européenne pour la paix (FEP) accroît la capacité de l'UE à assurer la sécurité de ses citoyens et de ses partenaires. Elle permet à l'UE de fournir tous les types d'équipements et d'infrastructures aux forces armées de ses partenaires, dans le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Investir dans la paix et la sécurité

La FEP **optimise l'incidence, l'efficacité et la durabilité** de l'ensemble des actions extérieures menées par l'UE dans le domaine de la paix et de la sécurité:



fourniture d'équipements et d'infrastructures



soutien rapide aux partenaires de l'UE



respect des droits de l'homme

**17 MILLIARDS
D'EUR
(2021-2027)**

La FEP **est un fonds de 17 milliards d'euros, y compris un fond d'assistance à l'Ukraine de 5 milliards d'euros**. Il est financé en dehors du budget de l'UE pour une période de sept ans (2021-2027) et doté d'un **mécanisme unique** pour financer toutes les actions relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dans le domaine militaire et de la défense.

SOUTENIR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Avec la FEP, l'UE:



finance les coûts communs des missions et opérations militaires menées dans le cadre de la PSDC;



soutient les opérations de soutien de la paix menées par des organisations internationales et régionales, ainsi que par des pays partenaires dans le monde entier;



renforce les capacités d'États tiers et d'organisations régionales et internationales dans le domaine militaire et de la défense.

CONTRÔLE ET RESPECT DES EXIGENCES

La FEP comprend des mesures visant à:

garantir une évaluation adéquate des risques, ainsi que des mesures d'atténuation, dans le respect du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la législation de l'UE en matière d'exportations d'armes;

contrôler le respect du droit international et des engagements pris par le bénéficiaire;

permettre à la société civile de signaler les violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

L'assistance au titre de la FEP peut être suspendue ou interrompue à tout moment par le Conseil en cas d'infraction et/ou d'abus.



MESURES D'ASSISTANCE ADOPTÉES EN EUROPE ORIENTALE ET DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX ET AU MOYEN-ORIENT

VOISINAGE ORIENTAL

- **Forces armées ukrainiennes** (3,6 milliards d'euros) — équipements militaires (létaux et non létaux) et services d'entretien, de réparation et de remise en état d'équipements militaires pour aider l'Ukraine à défendre son territoire et sa population contre l'agression russe;
(2 milliards d'euros) — train de mesure sur les munitions: remboursement aux États membres de l'UE des munitions sol-sol, des obus d'artillerie et des missiles donnés à l'Ukraine à partir de stocks existants ou à la suite du réagencement des priorités des commandes existantes; acquisition conjointe d'obus d'artillerie d'un calibre de 155 mm et de missiles;
(255 millions d'euros) — EUMAM Ukraine: munitions, équipements et plateformes militaires conçus pour libérer une force létale et équipements et matériels non conçus pour libérer une force létale, transport, conservation, entretien et réparation des équipements militaires fournis à l'appui de la formation;
(31 millions d'euros) — équipements médicaux, équipements de déminage et du génie, mobilité sur le terrain, moyens logistiques et cyberdéfense
- **Forces de défense géorgiennes** (62,75 millions d'euros) — trois mesures d'assistance à ce jour pour la fourniture d'équipements pour les unités médicales, le génie, la mobilité sur le terrain, la logistique, la cyberdéfense et les unités de commandement et de contrôle
- **Forces armées de la République de Moldavie** (197 millions d'euros) — fourniture de systèmes de défense aérienne à courte portée, d'équipement médical, de neutralisation des explosifs et munitions, de logistique, de mobilité, de commandement et de contrôle, de cyberdéfense, de guerre électronique, de reconnaissance aérienne sans pilote, de surveillance aérienne et de communications tactiques
- **Forces armées arméniennes** (10 millions d'euros) — équipements destinés à renforcer les capacités logistiques des forces armées arméniennes grâce à la mise à disposition d'un camp de tentes complètement déployables pour une unité de la taille d'un bataillon

BALKANS OCCIDENTAUX

- **Forces armées de Bosnie-Herzégovine** (10 millions d'euros) — matériel de déminage, transport et véhicules médicaux;
(10 millions d'euros) — équipements de terrain, outils essentiels de génie militaire et matériel CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire)
- **Task force médicale des Balkans** (6 millions d'euros) — moyens de mobilité, matériel médical et de laboratoire, équipements informatiques et de communication
- **Forces armées de Macédoine du Nord** (38 millions d'euros) — soutien logistique, équipements médicaux et de génie, systèmes d'information et de communication, capacités de renseignement, véhicules de mobilité et d'ingénierie et équipements de formation
- **Forces armées albanaises** (13 millions d'euros) — véhicules blindés légers polyvalents, fournitures et services connexes, y compris formation technique
- **Forces armées de Monténégro** (6 millions d'euros) — équipements de soutien « real life », pour les opérations CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) et pour les unités hélicoptères de recherche et de sauvetage

MOYEN-ORIENT

- **Forces armées libanaises** (82 millions d'euros) — équipements et services médicaux militaires, équipements et fournitures personnels, équipements de génie de travaux et de combat, infrastructures et équipements de soutien sur le terrain, équipements de mobilité
- **Forces armées jordaniennes** (20,25 millions d'euros) — services médicaux militaires, brigades du génie et systèmes de détection et de neutralisation de véhicules aériens sans pilotes
- **Forces armées égyptiennes** (20 millions d'euros) — véhicules blindés légers de patrouille; petits systèmes de véhicules aériens sans équipage; radars légers et mobiles; lunettes de vision nocturne



MESURES D'ASSISTANCE ADOPTÉES EN EUROPE ORIENTALE ET DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX ET AU MOYEN-ORIENT

MESURES D'ASSISTANCE ADOPTÉES EN AFRIQUE

- **Forces armées mozambicaines / mission de formation de l'UE au Mozambique**

(89 millions d'euros) — moyens de mobilité terrestres et amphibies, dispositifs techniques et hôpital de campagne

- **Forces rwandaises de défense au Mozambique** (40 millions d'euros) — équipements individuels, transport aérien stratégique

- **Forces armées de Mauritanie** (47 millions d'euros) — renseignement, surveillance et reconnaissance - systèmes aériens sans pilote (UAV), équipements mobiles de surveillance terrestre - quads, embarcations légères et patrouilleurs - y compris pièces de rechange et formation à l'entretien-, équipements individuels, équipements médicaux, équipements aéronautiques polyvalents, véhicules tout-terrain, quais flottants et deux patrouilleurs de 33 M

- **Forces armées du Ghana** (33.25 millions d'euros) — équipements non létaux, tels que des médical, équipements d'imagerie, de génie, de guerre électronique et de neutralisation des explosifs et munitions

- **République démocratique du Congo** (20 millions d'euros) — équipements individuels et collectifs non létaux pour la 31^e brigade de réaction rapide des FARDC ainsi que réhabilitation des infrastructures du siège de la brigade

- **Forces armées béninoises** (41,75 millions d'euros) — aéronef de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) et systèmes aériens sans pilote (y compris pièces de rechange et formation à la maintenance, aéronef militaire polyvalent, équipements médicaux, formation des pilotes et des mécaniciens d'aéronefs, radars de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et capacités de commandement et de contrôle), ainsi que des munitions de formation et des armes légères à des fins opérationnelles

- **Golfe de Guinée (Ghana et Cameroun)** (21 millions d'euros) — services de surveillance et de reconnaissance de l'architecture de Yaoundé et de l'équipement non létaux de la marine du Ghana et du Cameroun, tels que les bateaux gonflables Rigid Hull/ bateaux rapides d'intervention, moteurs, engins navals aériens légers rotatifs sans pilot, générateurs marins pour navires et matériel de plongée sous-marine

- **Armée nationale somalienne** (1 million d'euros) — munitions destinées à la formation du personnel de l'armée nationale somalienne en liaison avec la mission de formation de l'UE en Somalie

- **Forces de défense kényanes** (20 millions d'euros) — véhicules aériens tactiques sans pilote, intercepteurs et brouilleurs non létaux, systèmes de neutralisation d'engins explosifs improvisés, moyens de guerre électronique, véhicules tactiques de type militaire tout terrain, poste médical mobile, lunettes de vision nocturne, gilets de sauvetage et équipements de protection individuelle

- **Forces armées de Côte d'Ivoire** (15 millions d'EUR) — capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) et systèmes aériens sans pilote (UAV), véhicules terrestres polyvalents et équipements de protection individuelle

- **Golfe de Guinée (Bénin)** (5 millions d'euros) — formation en cours d'emploi dans le domaine de l'éducation navale et de l'assistance pour soutenir les efforts visant à remettre des patrouilleurs en état de fonctionnement, équipement des ateliers d'entretien des navires, moteurs hors-bord, bateaux de surveillance et équipements de protection individuelle

- **République du Congo** (5 millions d'euros) — formation dans le domaine de l'éducation naval ; équipements pour des ateliers spécialisés; moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) pour un poste de commandement radio et équipements complémentaires pour salles d'opérations et de gestion de crise; équipements spécialisés pour les équipes de Visite, Embarquement, Perquisition et Saisie et les plongeurs navals.

Poursuite du soutien aux composantes militaires des opérations de soutien de la paix sous conduite africaine précédemment financées au titre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Deux mesures d'assistance prenant la forme de programmes généraux de soutien à l'Union africaine en 2021 (130 millions d'euros) et 2022-2024 (600 millions d'euros), au titre desquelles:

- **Mission de l'Union africaine en Somalie** (AMISOM/ATMIS) (340 millions d'euros) — soutien à la composante militaire de l'AMISOM/ATMIS, y compris les indemnités allouées aux contingents, afin de permettre le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes

- **Armée nationale somalienne** (89 millions d'euros) — travaux sur les infrastructures militaires, y compris un centre de formation militaire, fourniture d'équipements de commandement, de contrôle et de communication, mobilité au sol, systèmes de neutralisation des engins explosifs improvisés, matériel médical et matériel de reconnaissance, afin de renforcer la capacité de l'armée nationale somalienne à mettre en œuvre le plan de transition somalien

- **Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram - FMM** (130 millions d'euros) — fonctionnement du QG de la FMM à N'Djamena, transport aérien et terrestre, services médicaux, système de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C3IS), équipements de surveillance, équipements de lutte contre les engins explosifs improvisés, moyens nautiques

- **Force conjointe du G5 Sahel** (17 millions d'euros) — à la suite du retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger, soutien au renforcement de la résilience des forces armées mauritaniennes et à la réhabilitation du bastion logistique et de la piste d'atterrissage tchadiens de Wour

- **Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au Mozambique (SAMIM)** (15 millions d'euros) — soutien à la composante militaire de la SAMIM, y compris pour la fortification des camps, le matériel médical, les véhicules et les bateaux, ainsi que les dispositifs technologiques



MESURES D'ASSISTANCE ADOPTÉES EN AFRIQUE